

CONTEXTE

Alors que l'indignation collective face au traitement injuste des personnes de race noire, d'autres groupes racisés et des Autochtones dans notre société grandissait à la suite du meurtre de George Floyd et de la découverte de tombes anonymes dans les pensionnats, la pression s'est accrue sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'attaque au racisme systémique au sein de ses institutions et de ses rangs. L'Appel à l'action du greffier en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale oriente des actions spécifiques et significatives pour lutter contre le racisme et faire progresser la réconciliation, l'accessibilité, l'équité et l'inclusion au sein de nos organismes.

L'établissement, l'intégration et les affaires francophones (EIAF) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), aux côtés d'organisations non gouvernementales oeuvrant dans les domaines de l'aide à la réinstallation, de l'établissement et de la (ré)installation, s'engagent à prendre des mesures concrètes, dans les limites de leurs pouvoirs et de leurs mandats respectifs, pour lutter contre le racisme et toutes les formes d'oppression.

La création de la Table de collaboration sur l'équité et la lutte contre le racisme pour les organismes d'établissement et de réinstallation (TCELR) intègre une perspective antiraciste pour aider à garantir qu'IRCC finance les organismes dont les dirigeants, les politiques, les pratiques et les programmes reflètent la diversité des populations qu'elles sont censées servir et à ce que ces organismes s'alignent sur des objectifs d'équité dans l'exécution de leurs programmes.

CONSIDÉRATIONS

- IRCC vise délibérément à soutenir des organisations qui prennent des mesures concrètes et authentiques pour mettre en œuvre des programmes d'établissement et de réinstallation tout en luttant contre le racisme et d'autres obstacles à l'équité.
- IRCC reconnaît que différentes organisations peuvent être à des stades d'évolution variables pour ce qui est de promouvoir l'équité par l'intermédiaire de leurs dirigeants, politiques, pratiques et programmes, mais s'attend à ce que toutes les organisations financées déploient des efforts sincères en ce sens.
- L'offre de programmes d'établissement et de réinstallation assortis d'objectifs antioppression – loin de supplanter des programmes clés dans des domaines comme la formation linguistique et les services liés à l'emploi – a pour but d'améliorer l'efficacité et l'adaptation de la prestation de services afin de répondre aux besoins divers d'un large éventail de clients.

STRUCTURE

1) But

- La Table de collaboration sur l'équité et la lutte contre le racisme pour les organismes d'établissement et de réinstallation (TCELR) est un groupe de travail qui réunit Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et des représentants d'organismes d'établissement financés dans le cadre des Programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation.
- La TCELR fait la promotion d'une compréhension et d'une application uniformes des concepts clés de la lutte contre le racisme et d'autres aspects de l'équité sociale liés à l'établissement ou à la réinstallation et à l'intégration.
- La TCELR contribuera à définir les attentes d'IRCC à l'égard des organisations bénéficiaires de subventions et contributions (S et C) pour ce qui concerne la promotion de l'équité sociale par leurs dirigeants, politiques, pratiques et programmes.
- La TCELR sert de tribune de collaboration pour débattre d'idées, mettre l'information en commun et chercher le consensus entre le secteur des organisations d'établissement et de réinstallation et IRCC sur la lutte contre le racisme et d'autres enjeux touchant l'équité.
- Elle encourage l'engagement, la responsabilisation et la transparence collectifs au sein du secteur des organisations d'établissement et de réinstallation et d'IRCC et entre eux dans le but de travailler ensemble à rendre plus équitables et antiracistes les dirigeants, les politiques, les pratiques et les programmes des organisations d'établissement et de réinstallation.
- La TCELR relève directement du Comité sur les politiques et les programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI). La TCELR du CPPEI n'est pas un organe de décision pour l'administration générale des programmes fédéraux d'établissement et de réinstallation ou du CPPEI.

2) Objectifs

- Faciliter la tenue de discussions sur les objectifs stratégiques de lutte contre le racisme et d'équité pour les organismes d'établissement et de réinstallation financés par IRCC;
- Définir les termes clés liés aux organisations financées;
- Aider à guider les attentes d'IRCC en ce qui concerne les orientations stratégiques en matière de lutte contre le racisme et d'équité adoptées par l'ensemble des bénéficiaires de financement;
- Cerner des mécanismes de collecte de données pour renforcer la connaissance du profil des organisations financées par IRCC et de la mesure dans laquelle ces organisations reflètent/représentent les races, les cultures, les sexes/genres et autres caractéristiques des populations qu'elles sont censées servir;

- Cerner, dans les politiques d'IRCC qui touchent les subventions et les contributions, toute disposition qui a des répercussions différentielles négatives sur les groupes en quête d'équité;
- Cerner les répercussions différentielles négatives sur les groupes en quête d'équité qui découlent de la façon dont les politiques d'IRCC sont appliquées aux organisations bénéficiaires qui reçoivent des subventions et des contributions.

3) Produits livrables

Tous les produits livrables des groupes de travail seront formulés et achevés en fonction des objectifs mentionnés ci-dessus, ainsi que des exigences et des orientations des ententes de subvention et de contribution d'IRCC :

- les définitions de termes clés décrivant les concepts liés à la lutte contre le racisme et à la lutte contre l'oppression dans le contexte de la direction, des politiques, des pratiques et des programmes des organisations d'établissement et de réinstallation;
- un plan de collecte de données, y compris des définitions et un ou plusieurs mécanismes de collecte de données à l'aide desquels les organisations qui demandent/reçoivent du financement d'IRCC pourraient documenter l'existence et mesurer l'amélioration dans le temps de l'antiracisme et de l'anti oppression dans leur direction et leurs politiques, pratiques et programmes, y compris consigner les réalisations et jalons importants;
- un ensemble de possibilités de renforcer la capacité du secteur des organisations d'établissement et de réinstallation à offrir des programmes d'établissement et de réinstallation favorisant une plus grande équité;
- des conseils écrits sur les documents et les politiques d'IRCC demandés.

RÔLES

4) Structure et justification du choix des membres

Présidence

Le groupe de travail de la TCELR du CPPEI sera coprésidé par un représentant d'IRCC (actuellement la personne qui est responsable de la lutte contre le racisme à l'EIAF) et par un représentant du CPPEI (actuellement la directrice générale du Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants ou OCASI), déterminé par les coprésidents du CPPEI.

La durée mandat du coprésident du groupe de travail du secteur et du groupe de travail est limitée à trois (3) ans, aligné sur le mandat du CPPEI, ou jusqu'à ce que le groupe ait achevé ses travaux, selon la première de ces éventualités.

Si la mission du groupe de travail se prolonge au-delà du délai de trois ans, les coprésidents du groupe de travail proposeront une approche au CPPEI, y compris une vue d'ensemble des travaux qui restent à accomplir.

Membres

Les membres de la TCELR refléteront le but de la TCELR de travailler à rendre plus équitables et antiracistes les dirigeants, les politiques, les pratiques et les programmes des organisations d'établissement et de réinstallation. Les membres seront sélectionnés parmi des milieux divers, en mettant l'accent sur la race et les caractéristiques intersectionnelles.

Les membres de la TCELR participent en tant qu'experts. Bien que tous les membres apportent l'expérience et le savoir acquis au sein de l'organisation où ils travaillent, leur expérience de vie est tout aussi précieuse.

La TCELR est composée de :

- Représentants du secteur des organisations d'établissement et de réinstallation sélectionnés par ce secteur dans le but de refléter la diversité :
 - des origines raciales et culturelles;
 - des territoires desservis (régions, secteurs ruraux et urbains);
 - des genres et des sexes;
 - des types d'organisations, dont les organisations-cadres d'établissement et de réinstallation, les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) et les Réseaux en immigration francophone (RIF).
- Représentants de l'EIAF, sélectionnés par l'EIAF, qui possèdent des connaissances dans les domaines suivants :
 - élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques et des programmes;
 - collecte, interprétation et application des données.

En plus de ses membres actuels, ce groupe de travail pourrait inclure un membre francophone qui assurerait la liaison entre la TCELR et la gouvernance francophone sur des questions comme la collecte et l'agrégation des données. Chaque membre désignera un suppléant pour le remplacer en cas d'absence.

Les membres principaux peuvent inviter d'autres experts à assister à des réunions en tant que remplaçants désignés ou membres supplémentaires intervenant à l'égard de sujets où leur contribution sera utile.

Afin de favoriser une participation active, la taille maximale du groupe prenant part à une réunion de la TCELR est fixée à 12 personnes (membres et experts compris).

Le quorum sera constitué de 50 % + 1 des membres principaux de la TCELR.

5) Rôles et responsabilités des coprésidents et des membres

Responsabilités des coprésidents

En collaboration avec les coprésidents du CPPEI, les coprésidents du groupe de travail sont chargés de :

- i) achever un plan de travail avec des objectifs stratégiques immédiats et à court terme qui s'harmonisent aux priorités du CPPEI;
- ii) diriger la mise en œuvre et le suivi des progrès conformément aux étapes du plan de travail;
- iii) établir et suivre l'ordre du jour des réunions du groupe de travail conformément au plan de travail;
- iv) veiller à ce que les intérêts et les expériences de populations diverses et variées soient pris en compte dans les délibérations, y compris, par exemple, les femmes, les personnes racialisées, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones, les minorités linguistiques, les groupes de diverses orientations sexuelles et de diverses identités de genre, y compris les groupes 2ELGBTQI+, et les communautés éloignées, rurales et nordiques;
- v) fournir des mises à jour écrites sur la mise en œuvre du plan de travail lors des réunions trimestrielles du CPPEI;
- vi) une fois les objectifs du groupe de travail atteints, les coprésidents présenteront un rapport de leurs conclusions et recommandations au CPPEI.

Responsabilités des membres

Les membres du groupe de travail représenteront équitablement les diverses voix des collègues gouvernementaux et non gouvernementaux du secteur de l'établissement et de l'intégration.

Les membres du groupe de travail s'engagent à contribuer au succès du groupe en assistant régulièrement aux réunions, en participant aux discussions, en apportant des contributions significatives pour appuyer les produits livrables prévus dans le plan de travail, en soumettant au groupe de travail les produits livrables prévus dans le plan de travail et assignés par les coprésidents, et en travaillant de manière harmonieuse. Si un membre n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, les coprésidents du CPPEI peuvent lui demander de quitter le groupe de travail. Lorsqu'un siège se libère, un appel à la participation est diffusé.

PROCÉDURE

6) Réunions

Fréquence des réunions

Les réunions dureront généralement soixante (60) minutes et auront lieu virtuellement tous les deux mois et reprendront à l'automne 2024.

Budget

Sous réserve des approbations ministérielles et conformément aux directives du Conseil du Trésor, IRCC financera le soutien logistique (dont la réservation d'un lieu, les frais d'accueil et les coûts des services d'interprétation pour les réunions en personne) des groupes de travail du CPPEI. Les coprésidents du CPPEI détermineront si une réunion annuelle en personne du groupe de travail est nécessaire.

IRCC finance actuellement le Secrétariat de l'engagement national du secteur (ENS) par l'intermédiaire de l'organisme Affiliation of Multicultural Societies and Serving Agencies of BC (AMSSA) afin d'assurer une coordination et d'aider le secteur à participer pleinement au CPPEI et aux activités de ses groupes de travail, notamment en sollicitant l'avis des membres et en procédant à d'autres analyses sectorielles des enjeux, de coordonner les coûts associés à la participation en personne des membres du secteur (y compris les frais de déplacement et d'hébergement et les frais accessoires), et d'assurer la liaison et la coordination avec le Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF).

Secrétariat de l'engagement national du secteur (ENS)

Les fonctions de secrétariat et de coordination des groupes de travail du CPPEI seront assurées par le Secrétariat de l'ENS. Le Secrétariat de l'ENS convoquera les réunions du groupe de travail de la TCELR et fournira un soutien organisationnel, analytique et technique aux coprésidents de ce groupe de travail. Le Secrétariat de l'ENS prendra les dispositions nécessaires pour obtenir des services d'interprétation, au besoin. Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le Secrétariat de l'ENS coordonnera les préparatifs concernant le lieu de la réunion et l'accueil si les coprésidents ou les membres du groupe de travail sont invités à participer à une réunion annuelle en personne.

En soutien aux coprésidents du CPPEI, le Secrétariat de l'ENS organisera et diffusera tous les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents pertinents du groupe de travail de la TCELR aux participants aux réunions, au CPPEI et au Secrétariat de l'EIAF en temps opportun.

Fonction du Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF)

La fonction de surveiller et de suivi des groupes de travail du CPPEI sera assurée par la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration d'IRCC. Le Secrétariat de l'EIAF assurera le suivi des plans de travail, des produits et des résultats, déterminera les possibilités d'harmonisation entre les groupes de travail et signalera les difficultés et les risques. Les fonctions de secrétariat sont décrites à l'annexe A du mandat du CPPEI.

Renouvellement du mandat

Les membres de la TCELR passeront en revue le mandat de la TCELR chaque année afin d'évaluer les progrès réalisés à l'égard des livrables et la pertinence continue de ses activités.

À la fin de la mission du groupe de travail, et comme déterminé dans le plan de travail, le Secrétariat de l'EIAF révisera le mandat du groupe de travail de la TCELR, en consultation avec le CPPEI, et adoptera tout changement à ce moment-là.

LANGUES OFFICIELLES

Les ordres du jour, les documents importants et d'autres documents seront disponibles dans les deux langues officielles (LO). Les réunions en personne et virtuelles se dérouleront dans les deux langues officielles.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les membres s'engagent à veiller à ce que les discussions sur les priorités des programmes et des opérations n'offrent pas d'avantage en ce qui concerne le financement d'un membre du groupe de travail du CPPEI, conformément au document « Lignes directrices sur les conflits d'intérêts » présenté à l'annexe B du mandat du CPPEI.

DATE D'ADOPTION

le 23 août 2024